



Crédit photo : Gilles Raynaldy

**Recrutez un apprenti
architecte!**
**Contribuez à la formation
des professionnels
de demain**

L'apprentissage est une voie de transmission des savoirs et des savoir-faire. Il permet aux entreprises de participer à la création d'un vivier de compétences à court, moyen et long termes.

En recrutant un apprenti, vous contribuez à élever le niveau de qualification des professionnels de demain et permettez à un étudiant en architecture d'acquérir une solide expérience professionnelle.



Première nationale

L'Éav&t est la seule école à proposer l'apprentissage de la L3 au diplôme d'État d'architecte (M2)

Début de la formation en septembre 2022 en L3, M1 et M2.

Un rythme d'alternance adapté 2022-2023 :

- des semaines partagées (3 jours entreprise/2 jours école)
- des semaines en entreprise
- des semaines à l'école

Au sein de l'école, les enseignements se répartissent entre cours magistraux ou TD le matin et atelier de projet l'après-midi.

L'organisation des formations permet aux apprentis une progressivité des apprentissages via des allers-retours entre les apports théoriques et leur expérience professionnelle.



Formations d'excellence

Une formation théorique exigeante et une expérience professionnelle adaptée

Des coûts et des risques maîtrisés

Le seul coût supporté par l'entreprise est le salaire de l'apprenti fixé par un barème. Celui-ci fixe le montant minimum de la rémunération. Pour les entreprises, il n'y a pas de frais d'inscription à la formation.

de 18 à 20 ans

de 51 % à 67 % du Smic,

de 21 à 25 ans

61 % à 78 % du Smic,

à partir de 26 ans

100 % du Smic (1 603,12 € bruts).

En recrutant un apprenti, l'entreprise bénéficie :

- d'une réduction générale des cotisations sur les bas salaires,
- d'une aide élargie à l'embauche et des soutiens en cas d'embauche d'un travailleur handicapé,
- d'une contribution à la formation via un versement unique à la formation professionnelle,
- jusqu'en décembre 2022, une aide exceptionnelle de 8 000 €

L'apprenti est lié à l'entreprise par un contrat de travail d'un an en licence, de deux ans en master, comptant une période d'essai de 45 jours (de présence en entreprise).

Des apprentis encadrés par

1. un maître d'apprentissage dans l'entreprise qui l'aide à s'adapter aux méthodes de travail internes.
2. un tuteur académique à l'école qui est en contact avec le maître d'apprentissage.

Des entreprises satisfaites

Près des deux tiers des entreprises souhaitent continuer d'accueillir des apprentis de notre école en L3 ou en master.



Diplôme d'État d'architecte

Un diplôme identique au cursus classique



Expérience concluante

19 apprentis en 19-20
44 apprentis en 20-21
68 apprentis en 21-22



Alternance

Un temps partagé entre l'entreprise et l'école

Comment recruter ?

1. Manifestez votre intérêt en adressant un courriel à Nathalie Guerois en précisant la formation et les missions qui seraient confiées à l'apprenti.
2. Rencontrez les candidats dont le profil correspond à vos attentes.
3. Établissez le contrat avec l'aide du CFA Descartes et signez-le avec votre apprenti.

Pour plus de renseignements

CFA Descartes

(partenaire de l'Éav&t)

www.cfadescartes.fr/entreprises

Information alternance :

relation.entreprises@cfadescartes.fr

tél. : 01 64 61 48 16

Service contrat du CFA :

contrats@cfadescartes.fr

tél. : 01 64 61 48 12

École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

paris-est.archi.fr/formations/apprentissage

Contacts :

Nathalie Guerois

Tél : 01 60 95 84 31

nathalie.guerois@paris-est.archi.fr

Claire Minart

Tél : 06 26 74 94 88

claire.minart@paris-est.archi.fr

Ils nous ont fait confiance ou réitéré leur engagement

ADP, ADRC - agence pour le développement régional du cinéma, Anne Carcelen, AREP, Atelier A+I, ASBR, Atelier concept, Atelier de l'Ourcq, atelier georges, Ateliers Lion Associés, Atelier Philippe Mandec, Barthélémy & Griño, Belval & Parquet Architectes SAS, Bruther, C&E Construction & Environnement, Cabinet Silvio D'Ascia Architecture, Citynove, Dadour de Pous architecture, DATA, DVVD Architectes, Eliet & Lehmann, EXP Architectes, I+A Laboratoire des structures, Inessa Hansch Architecte, Jean-Philippe Thomas Architectes, Jean-Christophe Quinton, KOKO Architecture, L'AUC, Lazo & Mure architectes associés, Les Marneurs, Mairie de Rosny-sous-Bois, MU Architecture, Oyapock Architectes, Quintet Architecture Urbanisme, Relier Architecture, Rérat Architecture et urbanisme, Alexandre Schrepfer, Sispeo, TVK architectes urbanistes, Viet le Trong architecte, Ville de Paris, Villemard Associés. Aurélie Barbey, Fay architectes, Romain Theriez, Lafayette Architecture, Agence TER architectures, Moët Hennessy, Agile architecture, Sol architecture et urbanisme, Soja architecture, Altitude 35, Vincent Gloria et Loïc Levisalles, Capsulo, Remingtonstyle architecture, Archi 5, Experience.

Nos formations en apprentissage sont soutenues par :



Éco-citoyen



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation par apprentissage